

# Conseil de développement du Pays de Mormal

## SEANCE DU 8 MARS 2022

### Présents :

- Guislain Cambier, président de la CCPM
- Vincent Guffroy, président du CD
- Nicolas Courtin
- Olivier Sénéchal
- Christophe Lemoine
- Sylvain Quaghebeur
- Jean-Yves Debruille
- Alexis Catteau
- Brigitte Darras
- Vincent Dumesnil
- Victor Desequeiros

M. Guffroy ouvre la séance et annonce qu'une demande de subvention a été déposée le 10 janvier par le club Soroptimist international de Le Quesnoy afin qu'elle soit transmise à la CCPM et parrainée par le Conseil de développement. Il s'agit d'une demande formulée dans le cadre du dispositif « À vos projets », cent micro-projets proposés par les associations du territoire subventionnés à hauteur de 300 €

### **I. Discussion avec M. Cambier de la politique environnementale de la CCPM**

**&**

### **II. Mise au point collective de la problématique des déchets et des questions qui se posent à ce sujet à court, moyen et long terme**

M. Cambier rappelle que l'environnement n'est pas une compétence à proprement parler de la CCPM sauf en ce qui concerne les déchets. Ces derniers seront d'ailleurs l'une des priorités de la CCPM pour les années à venir car cela a fait l'objet d'une demande de l'Union Européenne. Un groupe de travail d'élus a donc été mis en place dès le nouveau mandat. L'extension des consignes de tri ne peut être prise en charge par le prestataire actuel. Il faut donc lancer un nouvel appel et cela fera certainement exploser le coût du ramassage des ordures ménagères. L'enquête réalisée auprès des habitants a été remplie par plus de 13 % des habitants de la CCPM. Les trois solutions proposées coûtent toutes beaucoup plus cher. M. Cambier ajoute que la TOM (taxe ordures ménagères) est une taxe simple mais injuste car elle repose sur le foncier et non sur la quantité de déchets déposée pour le ramassage. L'augmenter serait donc facile pour la CCPM mais affecterait beaucoup les habitants. La CCPM s'oriente donc vers une baisse du nombre de ramassages et une valorisation des apports volontaires.

M. Le moine évoque la taxe incitative et pose les questions : « Que faire auprès des habitants pour réduire les déchets ? Est-il possible de développer un plan d'action ? »

M. Cambier explique qu'il a mis en place un PLPDRM. La plus juste des taxes incitatives est la ROMI, c'est-à-dire un ramassage des ordures au poids. En définitive, ce qui sera choisi par la CCPM sera toujours la TOM mais avec un programme qui visera à inciter les habitants à diminuer leurs déchets, cela s'appellera donc la TOMI, avec un « I » pour le côté incitatif. Plus l'habitant présentera son bac, plus il paiera une taxe élevée. La pesée embarquée dynamique ne sera pas la solution retenue car la CCPM ne pouvait se le permettre. En moyenne les habitants paient 90€ par an en Pays de Mormal alors que la moyenne française se situe à 160€ par an. Il reste à étudier les lieux où mettre les bornes pour les apports volontaires. M. Cambier explique qu'il est prévu de les installer le long des itinéraires principaux du territoire.

M. Sénéchal évoque la consultation du Conseil de développement en tant qu'organe consultatif en prenant l'exemple de l'enquête sur les déchets. Il demande également des explications sur les critères qui ont été utilisés pour présenter aux habitants les scénarii proposés.

M. Cambier reconnaît qu'il eût fallu demander l'avis du CD, mais cela a été oublié. Il indique qu'il demandera à ses services d'envoyer l'ordre du jour des séances du Conseil communautaire afin que le CD puisse en discuter. Sur le second point évoqué par M. Sénéchal, M. Cambier explique que si rien n'était fait, la TOM aurait doublé en trois ans. Voilà pourquoi les critères indiqués dans l'enquête étaient surtout financiers. Le principe du plan de prévention, en cours d'écriture, peut être lui-aussi transmis au CD pour consultation.

M. Quaghebeur demande à ce que le projet de territoire soit également transmis et évoqué au CD de manière régulière.

M. Cambier est d'accord avec cela.

M. Catteau demande s'il est possible de ramasser le verre directement chez les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer ?

M. Cambier se renseigne activement auprès des maires de France sur les solutions possibles que l'on rencontre ailleurs. Il y a également le problème des dépôts sauvages.

M. Sénéchal se demande s'il ne serait pas intéressant de réinsérer dans le mode de fonctionnement, le système de la consigne en lien avec des acteurs locaux qui pourraient souhaiter récupérer des contenants en verre. Par ailleurs, il pose la question : « Comment sensibiliser les élus et les citoyens sur la problématique de l'environnement ? »

M. Cambier rend compte du clivage générationnel entre les élus de la CCPM. Le problème central est souvent la question du coût. Pour autant, le Plan Climat Air Énergie Territorial va être mis en place prochainement par le vice-président François Erlem et le SCOT avec des propositions qui lanceront une trajectoire qui vise les énergies renouvelables et les émissions des GES.

M. Lemoine estime qu'il faut parvenir à montrer aux habitants combien ils pourraient gagner en fonction des efforts fournis. Par exemple combien a rapporté le fait d'éteindre les lumières sur le territoire de la CCPM ?

M. Cambier rappelle que l'on est passé de trois communes qui éteignent la nuit au moins durant la période estivale à 41 communes. Il explique que la décision a été prise au Conseil communautaire de créer un gardian en gain énergétique.

M. Desequeiros évoque les composteurs des particuliers qui permettent de diminuer le volume des déchets et pose la question : « Comment généraliser cela pour les habitants qui vivent en habitat collectif ? »

M. Cambier rappelle les opérations d'aide financières menées par la CCPM sur les composteurs et les poules. Sur les composteurs en habitat collectif, l'expérience montre que cela fonctionne seulement si un collectif d'habitants s'y adonne.

M. Quaghebeur demande si l'appel d'offre aux entreprises qui pourraient prendre en charge l'extension des consignes de tri a rencontré du succès.

M. Cambier que seule une ou deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Plusieurs pistes sont donc explorées. Par ailleurs, M. Cambier évoque les autres pistes en matière environnementale qui sont explorées par la CCPM. Parmi elles, nous trouvons l'eau et sa gestion (cours d'eau, adduction...), les pratiques agricoles et l'érosion des sols.

M. Lemoine revient sur l'alimentation et le bio dans les cantines scolaires notamment. Il exprime son envie d'être plus incitatif.

M. Cambier rappelle la mise en place d'un programme alimentaire territorial qui est porté par le Parc naturel régional. Il y aurait un problème d'offre pour répondre à ces marchés.

Au moment du dernier point à évoquer, M. Cambier remercie M. Guffroy de l'invitation et quitte le Conseil de développement.

### III. Réflexion collective sur les pistes de travail possibles pour les prochaines réunions

Plusieurs pistes sont évoquées collectivement :

- La mobilité
- Comment toucher les « vrais gens » et recueillir leurs avis sur divers sujets ?
- Comment co-construire avec les habitants le Plan climat énergie territorial ?
- Comment dynamiser les commerces des bourgs et empêcher l'exode commercial ?
- Comment permettre au CD d'être plus visible auprès des élus et des citoyens ?

---

La séance se clôture à 20h30 sur la date de la prochaine réunion qui pourra être avancée selon la participation de M. Guffroy au Conseil communautaire.

<p style="text-align: center;"><b>Prochaine réunion :</b> <b>Lundi 4 juillet à 18h</b> <b>CCPM Le Quesnoy</b></p>
---